



Vaccination contre la grippe saisonnière en Hémisphère Sud

Mis en ligne le **vendredi 15 mai 2020**

La campagne de vaccination en Hémisphère Sud se déroulera du 1er juin au 30 septembre 2020 à LA RÉUNION. Un vaccin particulièrement recommandé cette année, car en situation de co-circulation du COVID-19 et de virus grippaux, une couverture vaccinale élevée contre la grippe pourrait avoir un impact positif en réduisant le nombre de recours au système de soins.

La [CNMSS](#) vous indique la marche à suivre.



► Deux changements importants pour 2020

- En raison du contexte de circulation du COVID-19, le ministère des solidarités et de la santé a décidé de décaler du 14 avril au 1er juin 2020 le début de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière pour LA RÉUNION.
- Compte tenu de l'épidémiologie particulière observée depuis plusieurs années pour MAYOTTE, les personnes éligibles y résidant seront associées à la prochaine campagne de vaccination de l'Hémisphère Nord.

► L'envoi des prises en charge est réalisé deux semaines avant la date effective du début de campagne.

En raison du COVID 19, l'acheminement des plis des courriers de prises en charge à la Réunion est lourdement impacté cette année. Ces plis, expédiés à la mi-mai, pourront subir un retard important.

En cas de difficulté à recevoir du courrier par voie postale, je peux contacter la [CNMSS](#) par courriel (lien vers la rubrique "Je contacte la [CNMSS](#), objet PREVENTION") pour une délivrance du bon de prise en charge.

Dès réception, je m'adresse à mon pharmacien pour me procurer le vaccin et au professionnel de santé de mon choix (médecin, infirmier, pharmacien formé à l'acte vaccinal, sage-femme) pour réaliser l'acte vaccinal.

Enfin, pour toute question relative à la vaccination, je n'hésite pas à en parler avec mes professionnels de santé ».

► 2020 c'est aussi quelques nouveautés

➤ 2020 C'EST AUSSI QUELQUES NOUVEAUTES

- > Les pharmaciens formés à l'acte vaccinal sont autorisés à administrer le vaccin aux adultes éligibles à la vaccination, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère (ovalbumine, vaccination antérieure...).
- > La prescription médicale reste obligatoire pour les personnes âgées de moins de 18 ans ou n'ayant pas de bon de prise en charge.



Cette année, je participe à la lutte contre les infections virales.
Encore plus avec l'épidémie de Covid-19 qui touche également les personnes fragiles, il est particulièrement important de me faire vacciner contre la grippe et de respecter les gestes barrières qui permettent de limiter la circulation des virus.

Pour toute question relative à la vaccination je n'hésite pas à en parler avec un professionnel de santé.

TÉLÉCHARGER

- ▶ [la notice-conseil de la CNMSS](#)

VOIR AUSSI

- ▶ L'article "Grippe en hémisphère Sud" de la rubrique "Ma santé"